

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JEUDI 22 JANVIER 2026

Restriction de l'usage du cuivre : veut-on encore d'une viticulture en France ?

Face à l'inaction persistante, la CNAOC envisage le contentieux

Silence, rien ne pousse. Depuis les décisions de retrait rendues par l'ANSES le 15 juillet 2025 sur les Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) des produits phytosanitaires à base de cuivre, pourtant indispensables à la protection du vignoble français, la dialogue s'enlise à quelques semaines du démarrage de la campagne viticole 2026. Face à cette situation inacceptable, plongeant des milliers de vignerons dans une incertitude totale, la CNAOC - Maison des Vignerons, envisage la voie du contentieux.

Une mobilisation de la CNAOC et de ses partenaires pour le moment sans effet

Malgré des alertes répétées, la **Confédération Nationale des AOC viticoles (CNAOC)**, qui représente les 386 AOC vins et **58 000 vignerons français**, aucune solution opérationnelle n'a été apportée par l'administration. Toutes les alertes portées depuis l'été 2025 n'ont permis **aucune avancée concrète et ni solution opérationnelle**. A l'heure du "Grand réveil de l'alimentaire"" voulue par la Ministre de l'Agriculture, il est ubuesque d'envisager la souveraineté agricole et alimentaire en laissant des milliers d'exploitations au mieux dans le flou, au pire dans l'impasse. Face à l'absence totale d'évolution de la situation, la CNAOC **explore l'ensemble des pistes à sa disposition**, notamment une **intervention au contentieux contre les décisions rendues sur les AMM par l'ANSES**.

« Nous échangeons, nous alertons, nous faisons des propositions, mais rien n'avance. Pendant ce temps, la campagne 2026 se prépare et les vignerons n'ont aucune visibilité. La France veut-elle encore d'une viticulture en France ? On peut en douter. » déclare Anthony Brun, Président de la Commission Durabilité à la CNAOC et Président de l'UGVC (Cognac)

Les produits à base de cuivre constituent le **pilier de la protection de la vigne**, en Agriculture Biologique comme en conventionnel. Leur remise en cause, du jour au lendemain, sans alternative crédible sur le marché et immédiatement mobilisable, fragilise directement la protection sanitaire du vignoble, la viabilité économique des exploitations et le respect des cahiers des charges des signes officiels de qualité (AOC et IGP).

Dans le contexte où la viticulture traverse une **crise profonde exacerbée par les tensions géopolitiques**, il est fondamental de garantir aux vignerons un cadre stable pour pouvoir produire du raisin de qualité. L'administration ne peut plus ignorer les conséquences concrètes de ses décisions sur le terrain. Cette situation illustre la totale déconnexion des prises de décisions de l'administration avec les réalités du terrain.



« Nos vignerons sont pris en étau ! D'un côté, ils sont des victimes collatérales des décisions géopolitiques sur une scène internationale de plus en plus instable. De l'autre, les décisions de l'ANSES enferment les exploitations dans une impasse technique totale, sans aucune solution alternative crédible. Elles créent surtout une distorsion de concurrence inacceptable avec nos voisins européens. » conclue Jérôme Bauer, Président de la CNAOC – Maison des vignerons.

La viticulture française ne peut pas être laissée sans solutions, au risque de compromettre durablement l'avenir des exploitations et des territoires qui contribuent pourtant à faire rayonner la France : 3^{ème} filière contributrice à la balance commerciale, 92 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 6 milliards d'euros de recettes fiscales.

A propos de la Maison des Vignerons

La Confédération Nationale des AOC (CNAOC) représente depuis 1924 les vigneronnes et vignerons produisant des vins et eaux-de-vie de vin en AOC à l'échelle nationale et via EFOV à l'échelle européenne. L'organisation syndicale fédère les 18 fédérations régionales et les 386 AOC viticoles françaises, soit 65% de la production nationale. Elle fait le lien entre la réglementation et la réalité du terrain pour permettre aux vignerons de travailler avec sérénité. Elle porte un renouveau positif pour la viticulture française face aux enjeux climatiques, économiques et sociétaux.

Contact presse

Charlotte Barotin : c.barotin@cnaoc.org - 06 74 61 78 75